

# Tarir le désir du djihad

Strasbourg et Schiltigheim ont accueilli, hier, la commission d'enquête sénatoriale sur la lutte contre les réseaux djihadistes. Rapport attendu au printemps.

« **L**e Patriot Act à l'américaine n'est pas adapté à notre pays. » Nathalie Goulet, sénatrice (UDI) de l'Orne, sans déflorer les travaux de la commission d'enquête sénatoriale qu'elle préside, en a donné la tonalité. « Nous travaillons sur trois volets : le lien social et la façon d'empêcher la radicalisation, le renseignement – et nous plaiderons non pour changer les textes, mais pour accroître les moyens – enfin, le financement des réseaux. »

La commission, qui a commencé ses travaux en octobre 2014, a jusqu'ici travaillé dans une grande discrétion. « On ne peut pas auditionner des spécialistes du renseignement devant les médias », commente le rapporteur Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret).

« Sinon, ils ne disent rien ou ne parlent qu'en langue de bois... »

La délégation venue hier en Alsace a rompu pour la première fois ce silence. À l'issue d'une série d'auditions et de visites à Strasbourg et Schiltigheim, Nathalie Goulet, Jean-Pierre Sueur, et le nouveau coprésident de la commission, le sénateur alsacien André Reichardt (UMP), ont fait un point sur leurs travaux devant la presse.

Face aux jeunes Français qui rêvent du djihad, « il nous faut travailler sur les départs et les retours », a jugé Nathalie Goulet. Pourquoi avoir choisi l'Alsace,



Plusieurs des membres de la commission d'enquête hier soir au lycée Emile-Mathis de Schiltigheim. En 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> positions à partir de la gauche, André Reichardt, coprésident, Jean-Pierre Sueur, rapporteur, et Nathalie Goulet, présidente. PHOTO DNA – LAURENT RÉA

après un déplacement à la frontière entre Turquie et Syrie, avant un voyage aux États-Unis ? « Parce qu'il y a ici des éléments particuliers », a expliqué André Reichardt. La proximité de l'Allemagne et de la Suisse, avec le passage possible par les aéroports de Francfort et de Bâle-Mulhouse, la réalité européenne de Strasbourg qui en fait « une capitale emblématique », enfin – et clairement – la révélation récente de plusieurs cas de

radicalisation et de départs. La délégation s'est ainsi déplacée à la grande mosquée de Strasbourg, pour rencontrer des membres du conseil régional du culte musulman, a vu aussi le grand rabbin de Strasbourg René Gutman, et s'est rendue à l'euro-métropole pour parler du contrat local de sécurité, à la maison d'arrêt de Strasbourg et au lycée professionnel Emile-Mathis de Schiltigheim.

d'administration comme élu régional. « Il n'y a eu aucun incident ici pour la minute de silence », a rapporté Nathalie Goulet. La commission, qui compte au total 21 membres des six groupes politiques du Sénat, doit rendre son rapport fin mars ou début avril. « Nous espérons aboutir à des préconisations appuyées par tous », explique Jean-Pierre Sueur. « Il serait significatif qu'elles soient signées par des élus de tous les groupes. » L'ancien ministre insiste à la fois sur la sécurité – « il faut des écoutes, du renseignement, etc. » – mais « dans un État de droit attaché à la liberté et à la sécurité qui permet cette liberté ».

Le gouvernement devrait annoncer sous peu des mesures d'urgence, explique Nathalie Goulet. « Nous, nous faisons un travail de fond : on ne traite pas la radicalisation en quelques semaines. » Et la sénatrice de l'Orne a mis en garde contre ceux qui « voudraient priver de la nationalité française ceux qui se lancent dans le djihad – et les mettre à Cayenne ? – alors qu'eux-mêmes brûlent leur passeport ! » ■

JACQUES FORTIER

## CONSEIL DU CULTE MUSULMAN ET DÉLIT DE BLASPHEME : « LE TEMPS DE LA RÉFLEXION »

Depuis les événements tragiques des 7 et 9 janvier, la question de l'abrogation du délit de blasphème en vigueur en Alsace-Moselle a pris « une dimension symbolique forte », souligne le Conseil régional du culte musulman d'Alsace où la question fait débat (DNA du samedi 17 janvier). Les avis divergents sur cette question « reflètent les diverses sensibilités composant le CRCM Alsace », expliquent le président et les deux vice-présidents. Après avoir rappelé qu'il a « vigoureusement dénoncé les attaques des 7 et 9 janvier et les atteintes à la liberté », le Conseil estime que « le temps n'est pas venu de modifier nos règles de droit. Le temps est venu de comprendre comment l'innommable a pu arriver dans notre pays. Dans un esprit d'apaisement, et compte tenu des nombreux chantiers dans lesquels il est engagé, le CRCM Alsace se réserve le temps de la réflexion sur le sujet sensible et complexe de l'abrogation de cette disposition du Code pénal local ».

## « Aucun incident ici pour la minute de silence »

Rien à voir, a précisé le sénateur alsacien, avec la découverte récente de l'engagement djihadiste d'un ancien « emploi d'avenir » de la commune. « Emile-Mathis avait été choisi bien avant, justement en raison du travail d'accompagnement exemplaire qui est mené dans ce lycée professionnel en zone d'éducation prioritaire », a expliqué André Reichardt – qui a siégé cinq ans dans son conseil